CÉSER
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Approbation du protocole d'application du Contrat d'avenir Etat – Région 2021 – 2027 en matière d'opérations immobilières d'enseignement supérieur et d'équipements de recherche

AVIS

27 avril 2022

Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre GAUGLER, Président de la commission Enseignement supérieur, recherche et innovation

Assisté de Thierry ARLANDIS, Chargé de mission

Cet avis a été adopté à la majorité par 110 voix pour et 7 abstentions
dans le cadre d'une saisine obligatoire

S O M M A I R E

I - CONTEXTE 5

II - REMARQUES DU CESER 5

EXPLICATIONS DE VOTE 7

I - CONTEXTE

Ces opérations émargent aux crédits contractualisés dans les domaines notamment de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
Leur mise en œuvre entre l'Etat et la Région a été prévu à travers un protocole d'application sur lequel le CESER est saisi.
Il constitue l'une des déclinaisons opérationnelles du Contrat d'avenir sur le volet crédits contractualisé du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 et correspond à la priorité 3 du contrat d'avenir.

Ainsi l'Etat et la Région se sont engagés à :
- Soutenir des projets de construction, de rénovation et d'amélioration des performances environnementales des campus sur les principaux sites universitaires du territoire régional
- Favoriser une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux.

II - REMARQUES DU CESER

Le CESER prend acte des termes du protocole territorial d'application comme de la liste des 48 opérations (CPER 2021-2027) ainsi que des 3 opérations reportées du CPER (2015 -2020) ventilées comme suit :

- 20 opérations immobilières au titre de l'enseignement supérieur pour un montant de 68 670 000 € pour l'Etat et 52 280 000 € pour la Région
- 3 opérations pour lesquelles la Région a déjà honoré ses engagements
- 28 opérations au titre des infrastructures de recherche pour un montant de 11 000 000€ pour l'Etat et 34 390 000 € pour la Région

Les opérations immobilières proposées s'inscrivent bien dans le processus déjà engagé dans le précédent CPER de création de pôle de formations, de rénovation et/ou de création de campus durables.

En matière de recherche et d'innovation, l'importante opération interdépartementale DataCenter Sud participe de la volonté de la Région de faire le second point d'attraction des grands centres de données en France dans l'esprit du Contrat d'avenir.

Le CESER note que les opérations dites finalisées le sont en partie sur la base de financements FEDER attendus mais non spécifiés, ce qui nécessite une certaine vigilance dans la publication et dans la mise en œuvre du Programme Opérationnel en cohérence avec le contrat d'avenir.

Le CESER apprécierait de pouvoir participer aux Comités territoriaux à titre consultatif.

Le CESER relève avec satisfaction que l'enveloppe des crédits portée au Contrat d'avenir au titre de la priorité 3 et répartie à parité entre Etat et Région se trouve de ce fait mobilisé à hauteur de 89 %.

Le CESER note enfin que les engagements de principe sur l'ensemble des opérations proposées n'étaient pas traduits en AP dans le BP de la Région. Leur affectation devra être établie en fonction de l'avancement de ces projets au cours du contrat d'avenir 2021-2027. Le CESER sera attentif au bon déroulement de ces opérations.

Explications de vote

2ème Collège
Didier SERNA

3ème et 4ème Collèges
Yannick GALLIEN

Intervention de Didier SERNA au nom du 2ème Collège

Le groupe CFDT du CESER SUD PACA s'exprime sur l'ensemble des 2 saisines du Conseil Régional soumis aux votes.

Vu la date d'envoi des documents, les contraintes d'organisation et de temps n'ont pas permis aux commissions Enseignement supérieur et Aménagement du Territoire de se tenir et de rendre un avis concerté.

Nous saluons le travail fait par le bureau de ces commissions mais nous ne pouvons que déplorer cet état de fait.

En effet, la Région aurait pu saisir le CESER bien en amont de la Plénière.

Dans ce contexte le groupe CFDT s'abstiendra sur ces 2 saisines.

Intervention de Yannick GALLIEN au nom des 3ème et 4ème collèges

Cet avis n'appelle pas de remarque majeure de la part des collèges 3 & 4 du CESER, qui en approuvent l'essentiel.
Le document, tel qu'il nous est soumis, appelle toutefois quelques observations : ainsi, la liste des 48 opérations envisagées, aurait-elle pu être annexée pour une complète information des conseillers ; mais on peut se réjouir que ces opérations viennent s'inscrire dans un processus déjà engagé pour la création de pôles de formation, ou la rénovation voire la création de campus durables.
Et, dans le domaine important de la recherche et de l'innovation, nous nous réjouissons que la réalisation de l'opération « Data Center Sud » permette d'implanter en Région SUD/Paca un grand centre de données, dans l'esprit du contrat d'avenir.

Les collèges 3 et 4 approuvent les remarques de l'avis ; ils appuient notamment la demande formulée pour une participation du CESER aux comités territoriaux qui seront mis en place. Ils resteront attentifs à la mise en œuvre effective des dispositifs du protocole d'application du contrat d'avenir.

Les collèges 3 et 4 voteront l'avis.

27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceser.maregionsud.fr